

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [simon pothier careau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8e445989e5afda9562a7d20c>

Date d'obtention : 2021-11-12 15:31:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Mon rôle est d'accompagner les jeunes pour gérer les impacts émotionnels du sextage. Mon rôle n'est pas de faire une enquête ou de juger les gestes posés. Je dois faire bien attention au cadre légal, afin de ne pas me mettre à risque ou pour ne pas nuire au travail des policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

je serai plus conscient du cadre légal, je serai plus prudent. Pour me protéger moi, aider la victime et pour aider le travail des policiers

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas poser de question à l'instigateur, afin de ne pas nuire au travail des policiers. Ne pas regarder les images. m'assurer de suivre les étapes de la trousse.